

CLASSIF EMPLOYÉS ET CADRES

LA CFDT RÉPOND AUX FAKE NEWS

AFFIRMATION
N° 3



“Cette classification ne profitera qu’aux nouveaux et futurs embauchés qui en profiteront, au détriment des anciens”

Il est important de rappeler qu’une négociation classification est destinée à classer des emplois ce qui implique la révision des coefficients d’entrée des niveaux des 4 grilles. La classification actuelle datant de 2004, il est évident que les coefficients d’entrée de chaque niveau sont obsolètes. **Aucun d’entre nous ne comprendrait que ces coefficients n’évoluent pas à la hausse.**

Aujourd’hui, afin de pallier au problème de recrutement, certains organismes embauchent des salariés avec un complément de points de compétences, parfois d’expérience, dès le niveau 3 ou 3E.

Ne rien faire, c’est s’assurer d’avoir des futurs niveaux 4, voire même 5 en dessous du SMIC lors de l’ouverture des prochaines négociations classification dans 5 ans.

Sur environ 145000 salariés, 61000 salariés en CDI seront concernés financièrement par ces repositionnements sur les nouveaux coefficients.

Par ailleurs, la CFDT a obtenu qu’une partie du **budget contraint de la classification** (86 millions d’euros sur 153 millions d’euros soit plus de 56 %) **bénéficie au plus grand nombre de salariés “anciens”**.

Les principales mesures sont : rétroactivement au 1er janvier 2024 une mesure pérenne pour tous les salariés présents à l’effectif le 1er janvier 2025, le déplafonnement des niveaux, la mise en place de parcours professionnels au sein de plusieurs métiers/emplois avec prise en compte de ces derniers dès 2025 (environ 3 fois plus de parcours qu’habituellement), l’attribution d’un pas de compétence en cas de mobilité à iso niveau, l’augmentation des primes de fonction et primes de résultat par l’effet du relèvement des coefficients...

Cette classification ne profite-t-elle qu’aux nouveaux et futurs embauchés ?
Pour la CFDT, certainement pas !



Flashez
pour plus
d’info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer